

CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

sur le préavis municipal n° 02/24 relatif au rapport de la
Municipalité sur la gestion de l'année 2023

Dates des séances : 13, 22 et 28 mai, 4 et 5 juin 2024

Membres de la Commission qui a toujours délibéré avec le quorum : Mmes Fabienne Gregersen, Evelyn Amacker, Floriane André, Laure Treboux, MM. François Martignier, Etienne Mercet, Hugues Rubattel.

Présents le 13 mai 2024 au niveau de la Municipalité : Mme Nathalie Guignard Pidoux, MM. Denis Currat, André Dunand et Marc Mazzariol, au niveau du Conseil communal : M. Bernard Treboux (Président). Le 4 juin 2024, MM. Denis Currat et Marc Mazzariol ont répondu à une bonne vingtaine de questions préalablement préparées par la Commission de gestion et ayant pour trait d'être approfondies.

Le 13 mai 2024, les membres de la Municipalité ont présenté et remis aux membres de la Commission de gestion leur préavis n° 02/24 sur le rapport de gestion de l'année 2023. Tout au long du processus, ladite Commission a disposé d'un libre accès aux différents documents, tels que les justificatifs comptables, le rapport de la fiduciaire Favre Révision SA sur les comptes communaux 2023 et le rapport de M. Amaury Annen de l'AGFORS-Groupement forestier de la Serine sur la gestion forestière 2023.

En cohérence avec les priorités annoncées en début de législature de la Municipalité actuelle, notamment l'assainissement des finances, une attention particulière a été portée à la maîtrise des charges. Ceci a porté ses fruits, car, pour la deuxième année consécutive, la commune a été en mesure de rembourser des dettes.

Par ailleurs, le rapport de la fiduciaire Favre Révision SA ne fait part d'aucune irrégularité dans les comptes de la Commune et souligne la gestion professionnelle de la comptabilité de manière générale. Les membres de la Commission de gestion ont eux-mêmes pu constater une plus grande clarté dans la tenue des comptes.

La Commission de gestion relève cependant l'absence quasi-totale d'investissements en 2023 et souligne que des charges d'amortissement importantes risqueront d'alourdir le résultat des futures années dès que de nouveaux investissements seront décidés. Toutefois, l'explication de la Municipalité qui consiste à dire qu'il faut, dans un premier temps, baisser le montant des emprunts (~CHF 15 Mio) en-dessous des investissements actuels nets (~CHF 11.5 Mio) est considérée comme pertinente par la Commission.

Nous constatons que plusieurs travaux prévus au budget n'ont pas été réalisés, pour différents motifs, comme l'entretien de la canalisation et des réservoirs, ou dont la réalisation a été retardée, comme le clocheton ou encore le projet intercommunal du sentier des trois villages. Par ailleurs et comme déjà relevé lors de l'exercice précédent, l'état des chalets d'alpage devient de plus en plus préoccupant. En effet, une utilisation sécuritaire de ces bâtiments n'est plus garantie et, en vue d'éventuelles années sèches et caniculaires, la récupération d'eau de pluie pour le bétail est de moins en moins assurée.

Aussi, l'absence de budget en suffisance pour un entretien régulier des routes risque de provoquer une détérioration plus rapide et coûteuse à long terme de celles-ci.

Nous souhaitons cependant relever les efforts qui ont été déployés par la Municipalité en termes de communication. Le nouveau site Internet mais également la refonte du journal « BassInfos » contribuent à une image dynamique de notre commune.

Nous nous plaignons à relever que la collaboration directe ou indirecte avec des partenaires externes continue à se renforcer, par exemple avec les communes d'Arzier-Le Muids et Le Vaud dans le cadre du PECC (Plan Energie et Climat Communal), une des priorités du Conseil d'Etat vaudois.

Au niveau de la déchetterie, la gratuité de la dépose des déchets verts et la baisse des taxes sont également considérées comme une évolution positive pour les habitants de Bassins.

Toujours dans le domaine environnemental, le changement climatique a un impact énorme sur la vitalité des forêts. Les périodes de sécheresse et de canicules à répétition mettent sous stress les arbres, les affaiblissent ce qui a pour conséquence un taux de mortalité plus élevé. A l'avenir, il faudra modifier les principes sylvicoles établis depuis des décennies et s'orienter vers de nouveaux arbres adaptés au réchauffement climatique. Une augmentation du volume de bois à couper devra également s'effectuer pour rajeunir la forêt.

En 2023, le volume des chablis (arbres renversés, secs ou bostrychés) a explosé. Le prix des bois de sciage a baissé de 25%. Seulement 80 % du bois programmé a été coupé, dont 20 % de chablis. 685 arbres ont été plantés dont 560 sont des espèces qui répondent au changement climatique. L'utilisation de la forêt comme espace de détente et de loisirs est de plus en plus importante.

Quelques chiffres :

- 2'700 m³ de bois ont été vendus en sciage à CHF 83.- m³
- 2'000 m³ de bois ont été vendus pour le bois énergie (centrales à copeaux) à CHF 47.- m³
- 300 m³ ont été vendus pour le bois de feu à CHF 67.- m³

Nous souhaitons remercier M. Annen, notre garde forestier, pour l'excellent travail effectué.

Nous constatons que la gestion de la piscine a été davantage professionnalisée. Une analyse détaillée des utilisateurs a été menée afin d'affiner l'offre, de nouveaux partenariats ont été trouvés auprès des communes aux alentours et des modifications des installations ont été réalisées afin de renforcer l'orientation clients.

Toutefois, le déficit fonctionnel de la piscine reste élevé à CHF 200'000 (hors amortissement et intérêts). L'objectif annoncé par la Municipalité d'atteindre un déficit entre CHF 120'000 et CHF 170'000 par année reste un défi.

Les membres de la Commission de gestion tiennent à remercier vivement la Municipalité ainsi que tous les collaborateurs communaux pour leur disponibilité et leur engagement au service de notre commune.

Conclusion :

Vu le préavis n0 02/24 relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2023,

Où les conclusions du rapport de la commission précitée,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

la Commission de gestion propose au Conseil communal :

- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2023.

Fait à Bassins, le 12 juin 2024.



Fabienne Gregersen



Evelyn Amacker



Floriane André



Laure Treboux



François Martignier
Rapporteur



Étienne Mercet



Hugues Rubattel